

CAHIER D'ACCUEIL

2025–2026

CERCLE SCOLAIRE
LES BREULEUX ET ENVIRONS

WWW.BREULEUX.CH



Table des matières

Table des matières.....	2
1. Mot de bienvenue de la direction.....	3
2. Lieux scolaires.....	3
3. Partenaires scolaires.....	3
4. Répartition des classes et des enseignants.....	5
5. Rentrée scolaire – vacances – jours fériés	6
6. Protocole d'intervention pour les parents	6
7. Règles de vie.....	6
8. Transports scolaires.....	7
9. Moyens de locomotion	8
o Pédibus.....	8
10. Horaires	8
11. Cours facultatifs et devoirs surveillés	9
12. Places de parc.....	9
13. Demande de congé.....	9
14. Absences	10
o Absences justifiées.....	10
o Absences injustifiées.....	10
o Rattrapage.....	10
15. Appareils numériques	10
16. Cour de récréation.....	10
17. Clinique dentaire	11
18. Assurance	11
19. Bibliothèque	11
20. Équipement.....	11
21. Traitement médicamenteux	12
22. Changement de coordonnées.....	12
23. Site internet.....	12
24. ECOLE 21.....	12

1. Mot de bienvenue de la direction

Chers élèves, chers parents,
Une nouvelle année commence.

Avec le corps enseignant, nous souhaitons à chaque enfant de vivre sereinement cette nouvelle année. En classe comme dans les apprentissages, qu'elle soit faite de découvertes, de plaisir, de convivialité et de satisfaction.

Belle rentrée à chacune et chacun.

La Direction

2. Lieux scolaires

Le cercle scolaire des Breuleux et environs regroupe les élèves des villages des Breuleux, La Chaux-des-Breuleux, Les Emibois, Muriaux, Le Peuchapatte et Le Cerneux-Veusil.

Les classes sont réparties sur trois lieux scolaires : Les Breuleux, Les Emibois et la Chaux-des-Breuleux.

3. Partenaires scolaires

Direction

Laurent Nicolet
Luc Aubry
Noémie Paratte-Dubail

Directeur
Vice-directeur
Membre de Direction

079.546.57.15
Joignable du lundi
au vendredi jusqu'à
17h30

Salle des maîtres

Les Breuleux

032.552.17.43

Commission d'école

Malika Châtelain

Présidente

instruction@breuleux.ch

Infirmière scolaire

Monia Chalot

079.625.05.95

Médiatrice scolaire

Maryline Chenal

maryline.chenal@edu.jura.ch

Service de l'enseignement

Secrétariat

032.420.54.10

Concierges

Georges Huguet	Ecole primaire Les Breuleux	079.290.39.07
Yann Baume	Ecole primaire Les Breuleux	
Cyrille Bigler	Salle Polyvalente	079.290.27.06
Dominique Egli	Ecole primaire Les Emibois	078.828.57.36

Centre d'orientation scolaire	032.420.34.70
Psychologue scolaire Hugues Schaffter	032.420.34.70
Médecin scolaire Dresse Cannelle Broquet Ducret	032.951.27.63
Clinique dentaire	079.277.02.06
Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) Marie Lanz	032.552.17.50
Commune des Breuleux Secrétariat	032.959.43.30
Commune de Muriaux Secrétariat	032.951.19.06
Commune de la Chaux-des-Breuleux Secrétariat	032.954.18.24

4. Répartition des classes et des enseignants

Degrés	Enseignants	Classe	N° de téléphone
Les Breuleux			
1-2P	Marianne Badet Valérie Froidevaux	Nouveau bât.	032.552.17.45
3PA	Maryline Baumann Marina Gisiger	Classe n°1	032.552.17.41
3PB	Maryline Chenal	Nouveau bât.	032.552.17.42
4P	Jennie Koller	Nouveau bât.	032.552.17.42
5P	Delphine Parent	Classe n°8	032.552.17.44
5P-6P	Aline Burkhalter	Classe n°3	032.552.17.41
6P	Juliane Miserez	Classe n°7	032.552.17.44
7P	Julie Rebetez	Classe n°2	032.552.17.41
8P	Noémie Paratte-Du-bail	Classe n°6	032.552.17.41
Les Emibois			
1-2P	Laetitia Gurba	Les Emibois	032.552.17.46
La Chaux-des Breuleux			
1-2P	Maurane Bürki Marielle Choulat	La Chaux-des-Breuleux	032.552.17.49
Enseignants 3-8P			
ACT	Juliette Farine	Salle ACT	032.552.17.43
Soutien	Christelle Devanthéry	Classe n°5	032.552.17.41
Enseignante auxiliaire	Valérie Froidevaux		032.552.17.43
Enseignante auxiliaire	Lena Joly		032.552.17.43
Enseignante auxiliaire	Léonie Riat		032.552.17.43
Enseignante auxiliaire	Marielle Choulat		032.552.17.43

5. Rentrée scolaire – vacances – jours fériés

Rentrée scolaire 2025-2026	Lundi 18 août 2025
Vacances d'automne	Du lundi 6 octobre au vendredi 17 octobre 2025
Vacances de Noël	Du lundi 22 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026
Semaine blanche	Du lundi 16 au vendredi 20 février 2026
Vacances de Pâques	Du vendredi 3 avril au vendredi 17 avril 2026
Fête du travail	Vendredi 1 ^{er} mai 2026
Ascension	Jeudi 14 et vendredi 15 mai 2026
Pentecôte	Lundi 24 mai 2026
Fête Dieu	Jeudi 4 et vendredi 5 juin 2026
Indépendance du Jura	Mardi 23 juin 2026
Fin de l'année scolaire	Vendredi 3 juillet 2026 à 11h40
Vacances d'été	Du lundi 6 juillet au vendredi 14 août 2026
Rentrée scolaire 2024-2025	Lundi 17 août 2026

6. Protocole d'intervention pour les parents

Lorsque les parents rencontrent un problème scolaire concernant leur enfant, ils veilleront à suivre les étapes suivantes :

- 1) S'adresser en priorité à l'enseignant(e) concerné(e)
- 2) En cas d'impasse, s'adresser à la direction de l'école, qui prendra les dispositions nécessaires et en référera, si besoin, à l'interlocuteur compétent.
- 3) S'adresser à la commission d'école

7. Règles de vie

Les règles de vie sont travaillées et expliquées en classe, les élèves participent à l'élaboration de ces dernières.

Chaque élève a une attitude correcte et polie et s'abstient de tout acte de violence physique ou verbale. Les élèves n'apportent aucun objet dangereux à l'école. Ils respectent l'environnement et sont tenus de se soumettre aux différentes règles de discipline des bâtiments scolaires qu'ils fréquentent.

Tout non-respect des règles sera sanctionné.

Les bonbons, chewing-gum et autres friandises ne sont pas acceptés au sein du périmètre scolaire. Ces derniers seront confisqués par les enseignants.

8. Transports scolaires

Seuls les élèves annoncés aux transports de l'école peuvent emprunter les transports scolaires et uniquement sur le trajet reliant leur domicile à l'école.

Tous les passagers se conforment aux règles ci-dessous établies par l'école pour le confort et la sécurité de chacun.

- Aux Emibois, j'attends le bus dans l'herbe ou dans la cabane en cas de pluie.
- Aux Breuleux, j'attends le bus sous la passerelle ou dans la petite cour. Lorsque le car s'arrête je me dirige vers celui-ci et j'attends que tous les enfants sortent avant de monter.
- Les élèves de 1-2P attendent le bus pour les Emibois et La Chaux-des-Breuleux dans l'abri.
- A la Chaux-des-Breuleux, j'attends le bus devant l'école.
- J'entre sans bousculer mes camarades et je salue le chauffeur.
- Je choisis tout de suite une place et je m'attache.
- Je reste assis(e) et attaché(e).
- Je respecte mes camarades et je suis poli(e).
- Je profite de manger et de boire avant l'arrivée du bus.
- A l'arrivée, j'attends que le car s'arrête, je me détache délicatement, je sors tranquillement et je prends mes affaires.
- Si j'ai besoin d'aide, je peux m'adresser au chauffeur ou à un camarade.
- Toute transgression sera sanctionnée.

9. Moyens de locomotion

Pour la sécurité des enfants, nous vous demandons de ne pas utiliser l'accès à l'école en voiture, du lundi au vendredi durant le temps scolaire, de 7h00 à 17h00.

Sur recommandation de la gendarmerie scolaire, nous conseillons aux enfants jusqu'à la 6^P y compris d'éviter de venir à l'école à vélo. En effet, les élèves recevront des informations théoriques et pratiques sur la circulation routière dès la 6^P. Le port du casque est fortement conseillé lors de l'utilisation du vélo.

De plus, pour des raisons de sécurité, il est interdit de venir à l'école en trottinette, en skate ou avec tout autre moyen de transport. Toute transgression sera sanctionnée.

Nous conseillons vivement les familles à privilégier les déplacements à pied.

Pédibus

Depuis 2018, des lignes de Pédibus fonctionnent dans les quartiers des Breuleux afin d'accompagner les élèves sur le chemin de l'école. Pour tout renseignement, nous vous invitons à contacter Madame Christelle Vallat, par téléphone au 076 465 41 61 ou par mail à l'adresse suivante : jura@pedibus.ch

10. Horaires

L'établissement est accessible aux élèves **dix minutes** avant le début des cours.

Heure d'ouverture des portes	Heure du début des cours
7h20	7h30
8h10	8h20
13h25	13h35

Les élèves sont sous la responsabilité des parents en dehors des horaires scolaires.

Les élèves des Breuleux sont priés de quitter l'enceinte de l'école dès la fin des cours.

Les élèves externes attendent leur bus dans le périmètre établi.

11. Cours facultatifs et devoirs surveillés

Dès qu'un enfant est inscrit à un cours facultatif ou aux devoirs surveillés, ces derniers deviennent **obligatoires**. La règle des absences et retards s'applique donc également pour ces cours. Il est attendu des élèves qu'ils aient un comportement correct et qu'ils respectent les règles. En cas de problème, votre enfant sera averti deux fois par écrit et une exclusion sera prononcée en cas de récidive. Les cours facultatifs commencent dès la deuxième semaine et n'ont pas lieu la dernière semaine d'école.

12. Places de parc

Les places de parc sont réservées à la maison de l'enfance, aux enseignants ainsi qu'aux transports scolaires. **L'accès au chemin de la Pépinière est interdit aux non ayant-droits de 7h00 à 17h00.**

Nous vous demandons d'utiliser les places sur le parking de la Pépinière ou de la COOP, ceci afin de sécuriser au maximum l'arrivée et la sortie de l'école. Des contrôles réguliers auront lieu.

13. Demande de congé

Un congé spécial peut être octroyé à un élève pour des motifs justifiés liés :

- À la vie familiale de l'élève (impossibilité avérée pour les parents de s'adapter au régime des vacances scolaires, réunion familiale exceptionnelle)
- À des activités artistiques ou sportives de haut niveau
- À des occasions de formation particulière (par ex. stage linguistique sur le temps scolaire, etc.)

Sont exclues de ce domaine, des demandes de congé liées à des convenances personnelles (réservation de voyage ou de séjour à des conditions avantageuses, prolongement de week-end...).

La demande de congé doit être présentée par le représentant légal de l'élève, **un mois** à l'avance, par écrit et motivée **à la direction**.

Chaque élève peut bénéficier, sans justification, de deux demi-journées de congé maximum par année scolaire. (cf. ordonnance scolaire art. 93). Cependant, un tel congé doit faire l'objet d'une annonce par les parents **10 jours** avant à la direction ou à l'enseignant pour validation et signature au moyen de la formule « demande de congé sans justification ».

14. Absences

Absences justifiées

En cas d'absence imprévue d'un élève (maladie, accident, etc.), les parents sont tenus d'avertir l'école **au plus vite** par téléphone.

Un certificat médical est attendu pour toute absence de 10 jours ou plus.

Absences injustifiées

En cas d'absence injustifiée ou d'un non-respect d'une décision de la commission d'école, cette dernière se réserve le droit d'amender les leçons manquées. L'affectation des sommes perçues est réservée à des activités scolaires. Les leçons injustifiées figurent dans le bulletin scolaire de l'enfant.

Rattrapage

Les parents et l'élève pourvoient eux-mêmes au rattrapage des cours manqués.

15. Appareils numériques

Les téléphones portables, montres connectées et autres appareils électroniques sont interdits dans l'enceinte de l'école. Il en va de même dans les alentours de l'école, les salles de sport, les transports ainsi qu'à la piscine ou la patinoire.

En cas de non-respect de ces prescriptions, les appareils seront confisqués et pourront être récupérés par les parents auprès de la direction de l'école.

Les outils numériques compensatoires doivent être paramétrés par l'autorité parentale afin de garantir la sécurité de l'enfant.

16. Cour de récréation

La récréation se déroule sous la surveillance d'adultes. La récréation a lieu hors des bâtiments. Les élèves sont tenus de respecter les règles (cf point 7).

17. Clinique dentaire

Le service dentaire scolaire s'adresse aux enfants durant toute la scolarité obligatoire.

Il offre :

- Un examen annuel par la clinique dentaire ambulante
- La possibilité de traiter la denture selon un tarif préférentiel
- Une aide financière pour les soins, sous condition de revenu. (cf site de la commune des Breuleux)

Les soins éventuels à effectuer sont consignés dans le carnet dentaire personnel de l'élève qui sera présenté aux parents pour signature. Cette visite aura lieu début septembre.

18. Assurance

La police d'assurance de la commune consiste en une police complémentaire qui ne couvre que les frais que votre assurance ne prend pas en charge (franchise, participation personnelle).

Pour plus d'informations concernant la procédure à suivre, veuillez contacter la direction.

19. Bibliothèque

La bibliothèque est désormais accessible dès la 1P.

Elle est ouverte à partir de la 2^{ème} semaine d'école :

les mardis de 13h00 à 13h30 et de 15h10 à 16h00

les vendredis de 12h45 à 13h30

les lundis durant le temps de récréation uniquement pour les élèves externes ne pouvant pas s'y rendre durant les autres heures d'ouverture.

(Pour les 1-2P, accompagnés par un parent)

Les élèves pourront emprunter des livres lors de leurs visites à la bibliothèque avec leur classe.

Chaque livre perdu ou abîmé devra être payé 40.-.

20. Équipement

Chaque élève doit avoir une paire de pantoufles (en état) **dès le 1^{er} jour d'école.**
Le port des pantoufles est obligatoire dans les bâtiments scolaires.

Les élèves doivent également se munir d'un tablier (chemise...) pour les activités manuelles.

Pour les leçons d'éducation physique, chaque enfant doit être muni d'une paire de baskets ne marquant pas le sol.

21. Traitement médicamenteux

Nous demandons aux parents d'informer les enseignants si leur enfant suit un traitement ainsi que tout changement lié à celui-ci.

22. Changement de coordonnées

Tout changement d'adresse, de numéros de téléphone, etc., doit être annoncé au plus vite à l'enseignant(e) concerné(e).

23. Site internet

Vous retrouverez toutes ces informations et la feuille pour les demandes de congé sans justification sur le site de la commune des Breuleux : <https://www.breuleux.ch/> sous Administration et École primaire.

24. ECOLE 21

Notre école fait partie du groupe École 21 qui propose différents projets pour l'école, comme le canapé forestier qui a été mis en place en septembre 2021. Un groupe d'enseignants et de parents mettent en place de nouvelles idées. Si vous êtes intéressés à rejoindre ce groupe, vous pouvez contacter Aline Burkhalter par mail : aline.burkhalter@edu.jura.ch

Le cercle scolaire des Breuleux et environs, le 18 août 2025